



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 30/03/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 17 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Isabelle TALARD, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 18 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES
Absents excusés : 2 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Budget COMMUNE – Budget primitif 2023 – Vote des taux des taxes locales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi d'orientation n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale ;
VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
VU la loi de finances pour 2023 ;
VU la commission finances du 23 mars 2023 ;
VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 ;
CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Yves Lesieux, Mme Caroline GAUTIER, Mme Lydie BRUEY, Mme Edith ABDSELAM n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour) :

-décide de voter les taux des taxes locales comme ci-dessous :

	Taux 2022	Taux 2023	Bases 2023	Produit attendu
Taxe Foncière Bâtie	47.53%	49.91%	3 609 000€	1 801 252€
Taxe foncière Non Bâtie	33.51%	35.19%	83 900€	29 524€
Taxe d'habitation	11.30%	11.87%	1 502 686€	178 369€
Allocations compensatrices FNGIR				4 789€ 7 061€
Contribution coefficient correcteur				- 342 210€
TOTAL	-	-	-	1 678 785€

P.J. Etat 1259

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20230403-COM2023-04-6-17-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023